



Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le 26/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL_2021_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **19 janvier 2021**

Date d'affichage : **19 janvier 2021**

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Amandine HURIAU (suppléante de Gilles MAS), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

Absents représentés :

Gilles MAS

Absents :

Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-09 : **SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS D'ENVERGURE COMMUNAUTAIRE
DE L'ANNEE 2021**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation communautaire d'envergure et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de communes,
- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,
- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,
- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le 26/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL_2021_09-DE

Sur la base de ces critères, la commission Culture et Lecture Publique est chargée de proposer au conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe proposé au BP 2021 est de 25 000 €. Le montant plafond attribué a été fixé jusqu'à 40 % des dépenses éligibles effectivement réalisées, avec un plafond de subvention de 5 000 €.

Il est rappelé que les associations ont été invitées de nouveau à candidater pour les manifestations reportées à l'année 2021 suite aux conditions sanitaires.

Suite à l'appel à candidature lancé le 20 octobre 2020, les élus de la commission Culture et Lecture publique ont examiné les candidatures et proposent de valider les manifestations retenues et les montants de subvention attribués suivants :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel éligible	Montant subvention proposé au conseil	%
Théâtre	Les Coqueluches de Saint-André	3 190 €	600 €	18,9
Apéro Cirque	Cie Passionnez	3 200 €	600 €	18,7
Festival du Guérinet	Le Guérinet	26 100 €	5 000 €	19,2
Osez le classique	Musiques Vivantes	4 950 €	2 000 €	40
Electr'Auvergne Festival	La Patte Auvergnate	95 142,49 €	5 000 €	5,3
Nocturnes d'Aigueperse	Marie de Berry	12 000 €	2 500 €	20,8
La Maringoise	La Ligue contre le cancer	6 000 €	2 000 €	33,3
Plafonds peints	ACAE	2 980 €	1 190 €	39,9
Montant total des subventions			18 890 €	

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après avis favorable des élus de la commission Culture et Lecture Publique, lors de sa réunion du 8 janvier 2021,

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

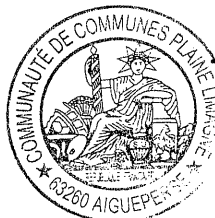
- de valider les montants des aides attribuées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les associations, ainsi que les avenants et tout document afférent à cette affaire,
- d'autoriser le lancement d'un deuxième appel à candidature au cours de l'année 2021,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 26/01/2021

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

